ARRETES, REFERENTIELS, RECOMMANDATIONS

- La direction Générale de la sécurité Civile des Crises (DGSCGSC) a initié de nouveaux textes réglementaires.

- Les arrêtés se présentent de la façon suivante:
- L'arrêté en lui-même
- L'annexe 1 pour les compétences à acquérir
- L'annexe 2 pour les caractéristiques de la formation
- L'annexe 3 pour les modalités de certification

Arrêté du 16 Nov 2011

Il modifie l'arrêté du 24 Juillet 2007 qui fixe le réferentiel national de compétences de sécurité Civile relatif **à l'unité prévention et secours civique de niveau 1.**
Ce texte présente le réferentiel national en distinguant 3 annexes.

Arrêté du 16 Nov 2011

Annexe 1

L’identification de compétences que toute personne doit acquérir pour concourir par son comportement à la sécurité civile.

Arrêté du 16 Nov 2011

Annexe 2

Les caractéristiques de la formation.
Organisation, durée, qualification des formateurs et encadrement.

Arrêté du 16 Nov 2011

Annexe 3

Les modalités de certification:
Capacités évaluées.

Arrêté du 24 Mai 2000

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Arrêté du 24 Mai 2000

1

Il est institué une formation continue pour toutes les personnes titulaires d'un diplôme relatif aux premiers secours. Cette formation a pour objet :